



DECISION MUNICIPALE N° 2024 / 29

Objet : Demande de subvention auprès du fonds d'initiative cantonale du département du Var relative aux aménagements PMR de la bâtisse de BERTHOIRE

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°38/2020 en date du 19 Octobre 2020 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT la nécessité de permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la bâtisse du domaine de BERTHOIRE dans le cadre d'un projet d'inclusion des personnes souffrant de handicap,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var subventionne à hauteur de 80% ces aménagements d'initiatives cantonales,

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Département du Var à hauteur de 11 200,00 € HT représentant 80% de la dépense éligible au titre de ces aménagements d'initiatives cantonales.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 24/09/2024

Le Maire,
BRUN Fernand

